



Facile à lire

La bourse de mobilité internationale Mermoz



Date d'approbation : 31/07/2024

La bourse de mobilité internationale Mermoz, c'est quoi ?

La bourse de mobilité internationale Mermoz est une aide financière de 400 € maximum par mois.



Cette bourse est pour les étudiants qui font des études après le bac et qui veulent partir dans un pays étranger pour :

- Faire un stage
- Faire une formation dans le cadre d'études de bac+2 à bac+5. Si vous êtes en bac+1, vous pouvez avoir la bourse si vous êtes obligés de partir à l'étranger pour vos études
- Faire un séjour de recherche dans un laboratoire.



Le montant de cette aide dépend de ma situation personnelle.

Il est calculé en fonction :

- **De mon revenu fiscal de référence.**
Le revenu fiscal de référence est calculé par le service des impôts.
Il se trouve sur la première page de mon dernier avis d'imposition sur le revenu
- **Du nombre de parts fiscales**
notées sur mon avis d'imposition sur le revenu
- **Du nombre de semaines que va durer mon séjour à l'étranger.**



Si j'ai la bourse sur critères sociaux, j'ai droit à une aide de 300 euros en plus pour payer mes frais de voyage ou de 400 euros si je suis en situation de handicap.

Je peux avoir cette aide si :

- Je fais mes études dans les Hauts-de-France
- Je suis étudiant dans l'enseignement supérieur, en formation sanitaire et sociale, en Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou je suis apprenti dans l'enseignement supérieur
- Je souhaite faire un stage ou je dois faire un stage ou un séjour d'études ou un séjour de recherche à l'étranger



- Mon séjour à l'étranger n'est pas encore passé ou il n'est pas encore terminé
- Mon séjour dure au moins 4 semaines pour un séjour d'études, au moins 12 semaines pour un séjour de recherche, au moins 2 à 26 semaines pour un stage selon le type d'études
- Sur mon dernier avis d'imposition ou sur le dernier avis d'imposition de mes parents, si je divise le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales, le résultat est de 30000 € ou moins. Les parts fiscales sont le nombre de personnes qui sont sur ma déclaration de revenus
- Mon séjour à l'étranger est payé moins de 230 € par semaine
- Je n'ai pas d'avantages en nature ou j'ai un seul avantage en nature pendant mon séjour à l'étranger. Par exemple : hébergement ou restauration.

Si j'ai 2 avantages en nature ou plus, je n'ai pas droit à cette bourse.

A savoir :

Pour un séjour à l'étranger, le financement ne dure pas plus de 26 semaines.

Si je suis en BTS,
le financement ne dure pas
plus de 10 semaines

Comment demander l'aide ?

Je dépose ma demande sur la plateforme internet suivante :
<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentication>

Si j'ai besoin d'aide ou d'informations, je peux :

- **Aller dans une antenne régionale**
Une antenne est un lieu d'accueil près de chez moi
Une antenne permet de répondre à mes questions
<https://www.hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales/>
- **Appeler le numéro vert régional gratuit 0 800 02 60 80,**
le lundi de 9h30 à 17h30
et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Pour avoir plus d'informations
sur cette bourse de mobilité internationale Mermoz,
je peux aller sur le site internet suivant :
<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif997>

Ce document a été rédigé et validé par l'atelier FALC
de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque,
atelier détenteur de la Marque Qualité FALC.
Mis à jour par la Région Hauts-de-France le 31 juillet 2024

